Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_8-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 9 novembre 2026
Date de publication : 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT - Franck BLANDEAU - Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH - Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Fabienne GARCIA - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Christine LUCAS à Nathalie BELLOCHE
- Philippe LE HEN à André LOMENECH
- Pascale AUDOIN à Déborah DEFOSSEZ

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité.

DENOMINATION ALLEE JOSEPH LE RAVALLEC

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_8-DE

DENOMINATION ALLEE JOSEPH LE RAVALLEC

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui gère par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre de l'amélioration de l'identification des voies sur le territoire communal, il est proposé de procéder à la dénomination d'une allée située à Kergoff permettant l'accès à la salle des fêtes Joseph Le Ravallec ainsi qu'au boulodrome, à la salle des Sport et aux terrains de football n°2 et n°3.

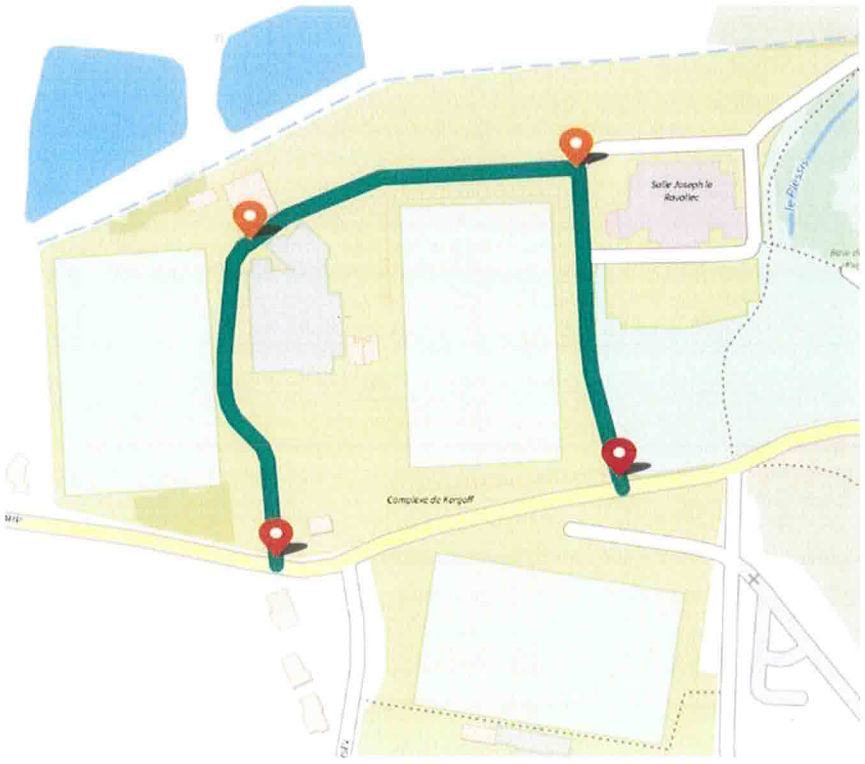
À travers cette démarche, la commune entend mettre à l'honneur Monsieur Joseph Le Ravallec, Maire de la commune de 1977 à 2001, dont l'engagement au service de la collectivité s'est traduit par la construction de nombreux équipements

Cette dénomination constitue un témoignage de reconnaissance pour son investissement dans la vie publique locale et son action au service des habitants.

Cette rue et les équipements sportifs (hormis le boulodrome) ont tous été bâtis sous l'autorité de Joseph Le Ravallec,

Les trois fils de Joseph Le Ravallec ont donné leur accord à cette dénomination ;

Une dénomination claire et précise des voies constitue un élément essentiel pour faciliter l'orientation et les déplacements des habitants, des visiteurs et de l'ensemble des usagers. Elle contribue également à améliorer la localisation des lieux et à faciliter l'intervention des services de secours et de sécurité en cas de besoin.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_8-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et espaces publics de la commune ;
Considérant que la bonne identification des voies facilite l'orientation des usagers, la localisation des adresses ainsi que l'intervention des services de secours, de sécurité et des services publics ;
Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de l'allée située à Kergoff ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- D'attribuer à l'allée située à Kergoff la dénomination suivante : « Allée Joseph LE RAVALLEC ».
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser les formalités nécessaires.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

Fabrice VELY